Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213503600-20251216-DC_2025_240-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2025_240

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2025

Secrétaire de séance : Monsieur Paul LAPAUSE

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 27 Votants (dont 4 pouvoir(s)) : 31	L'an deux mille vingt cinq, le quinze décembre le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 9 décembre 2025

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI,Monsieur Paul LAPAUSE,Madame Alexandra LEMERCIER,Madame Constance MOUCHOTTE,Monsieur Fabrice HEULOT,Madame Anne BRIDEL,Monsieur Jean-Yves BESNARD,Madame Pauline SEGRETAIN,Monsieur Philippe MAIGNAN,Madame Vanessa ALLAIN,Monsieur Nicolas MIJOULE,Monsieur Michel PERRET,Madame Danielle MATHIEU,Madame Catherine DELHOMMEL,Monsieur Emmanuel COUVERT,Madame Nicole GENIN,Monsieur Gontran PAILLARD,Madame Marie-Noëlle MORFOISSE,Madame Caroline PICHOT MALIN,Monsieur Daniel NGOSONG,Madame Viviane GUERMONT,Monsieur Lionel LE MIGNANT,Monsieur Bruno LINNE,Monsieur Erwann ROUGIER,Madame Carine POUESSEL,Monsieur Nicolas KERDRAON,Madame Nadège LE FLOCH

Ont donné pouvoir:
Monsieur Christophe LE BIHAN représenté(e) par Monsieur Paul LAPAUSE ,Madame Marie-Cécile TARRIOL représenté(e) par Madame Marie-Noëlle MORFOISSE ,Monsieur Pierre DUFEU représenté(e) par Monsieur Fabrice HEULOT ,Madame Cécile BESNARD représenté(e) par Madame Constance MOUCHOTTE

Etai(en)t absent(s) :
Madame Isabelle DUSSOUS,Monsieur Gilles GUILLON

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213503600-20251216-DC_2025_240-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2025_240

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2025

- Subventions Jeunesse mobilisée - 2ème versement (année 2025)

L'Adjoint au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la circulaire 5811-SG du 29 septembre 2015 relative aux relations avec les associations et les pouvoirs publics ;
Vu la délibération n°2021_019 du conseil municipal du 25 janvier 2021 relative à l'approbation de l'appel à projet « Jeunesse mobilisée » - Soutien aux associations « jeunesse » ;
Vu la délibération n°2025_080 du conseil municipal du 28 avril 2025 relatif à un premier versement de subvention, dans le cadre du dispositif « Jeunesse mobilisée », pour l'année 2025 ;
Vu l'appel à projet « Jeunesse mobilisée » pour le soutien aux actions portées par les jeunes constitués en association ou en organisation ou par des jeunes particuliers, ainsi que son règlement ;
Vu l'avis favorable de la commission Jeunesse en date du 10 novembre 2025 ;

Considérant que la ville de Vitré continue à intensifier son soutien à destination de la jeunesse en soutenant les initiatives de la jeune population vitréenne visant à dynamiser l'animation de la vie locale et améliorer le vivre ensemble ;

Considérant qu'au travers du dispositif « Jeunesse mobilisée », la ville accorde, aux associations, organisations jeunesse et jeunes particuliers vitréens, la possibilité de percevoir des financements dans le cadre de la mise en place d'actions d'intérêt général en faveur de la population ;

Considérant que l'aide de la ville est apportée sous la forme d'une subvention dont le montant ne peut dépasser l'enveloppe annuelle allouée au dispositif ;

Considérant que l'enveloppe budgétaire annuelle allouée au dispositif « Jeunesse mobilisée » ne peut excéder 4 000,00€ ;

Considérant que ledit dispositif est renouvelé annuellement pendant la durée du mandat actuel ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver le versement de subventions au titre des projets de l'année 2025, selon la répartition indiquée ci-dessous :

Jeunesse Mobilisée – Année 2025			
Association	**Destination des fonds**	**Action d'intérêt général**	**Montant attribué**
Aurore Vitré Basket Bretagne (AVBB)	Achat de matériel pour la création pérenne d'un Kop de supporters de l'AVBB	Rencontres des joueurs professionnels de l'AVBB et les jeunes de Vitré. La création d'un kop est une action inclusive et fédératrice qui s'inscrit dans le temps.	2 500 euros
Foyer socio-culturel Collège Gérard de Nerval	Achat de matériel pour la création d'horloges éducatives	Utiliser les horloges avec les jeunes et contribuer à l'utilisation du FABLAB	1 000 euros
	TOTAL		**3 500 euros**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213503600-20251216-DC_2025_240-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2025_240

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Il est procédé au vote :
Abstention : 0
Nombre de votants : 31
- Nombre de voix pour : 31
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)
Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
16 déc. 2025
VITRÉ Porte de Bretagne

Le Secrétaire de séance
Paul LAPAUSE

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)
Signé par Paul LAPAUSE
Adjoint en charge des Finances, Systèmes d'information, Marchés publics
17 déc. 2025
VITRÉ Porte de Bretagne

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.